



Pour citer cet article :

« La Tutélaire. Fondation d'une maison d'accueil et d'observation pour l'enfance malheureuse à Issy-les-Moulineaux », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, janv.-mai 1929, p. 146-148.



III

LA TUTÉLAIRE

Association protectrice de l'Enfance reconnue d'utilité publique.

FONDATION

D'UNE

MAISON D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION

POUR L'ENFANCE MALHEUREUSE

à Issy-les-Moulineaux.

Comité d'honneur.

Présidente: Mme A. Millerand.

Comtesse Carton de Wiart, membre du Conseil supérieur de la Bienfaisance de Belgique,

S. E. le **Cardinal Dubois**, archevêque de Paris; M. **Gruner**, président de la Fédération protestante de France; M. **Israël Lévi**, grand rabbin de France.

M. le premier Président honoraire de la Cour de cassation, membre de l'Institut et Mme **Paul André**, M. **P. Appell**, membre de l'Institut et Mme **Paul Appell**; M. le **Professeur Bar**, de l'Académie de médecine; Mme **Louis Barthou**; MM. **Berthélemy**, doyen de la Faculté de droit, membre de l'Institut; **J.-L. Breton**, sénateur, membre de l'Institut; **F. Brunet**, ancien président du Conseil général; **Marquise de Castellane**, présidente de l'Association catholique internationale pour la protection de la jeune fille à Paris; MM. le **D^r Comby**, médecin des hôpitaux, **Fourcade**, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel; **Justin Godart**, ancien ministre du Travail et de l'Hygiène; le **Général Gouraud**, gouverneur militaire de Paris; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **André Honnorat**, sénateur, ancien ministre; **Hudelo**, préfet du Nord; **G. Lalou**, ancien président du Conseil municipal; **Landry**, député, ancien ministre; **Louis Lépine**, membre de l'Institut; le **D^r Lesage**, secrétaire du Comité national de l'Enfance; **Émile Leven**, membre des Conseils supérieurs des Pupilles de la Nation et de l'Assistance publique; Mme la **Maréchale Lyautey**; MM. le **professeur Marfan**, de l'Académie de médecine; **Mirman**, conseiller maître à la Cour des comptes; le **professeur Nobécourt**, de l'Académie de médecine, professeur de clinique médicale des enfants; le **Général Pau**, président du Comité central de la Croix-Rouge française; Mme **Raymond Poincaré**; M. **Maurice Quentin**, ancien président du Conseil municipal de Paris; M. le ministre résident général du Maroc et Mme **Lucien Saint**; Mme **Spitzer**; M. et Mme **Vallery-Radot**.

Quelle est la personne s'intéressant, à Paris, à la protection de l'Enfance, qui n'a pas senti la nécessité pour la charité privée, de posséder une *Maison d'accueil et d'observation*, où seraient momentanément recueillis, soignés, réconfortés les enfants se trouvant brusquement dans la détresse ?

Après quelques jours, quelques semaines, ou même exceptionnellement quelques mois, ces enfants seraient dirigés vers l'établissement ou le centre de placement le plus apte à assurer leur sauvetage définitif.

Les jeunes garçons de 10 à 18 ans ont trouvé au *Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence*, 379, rue de Vaugirard, leur asile temporaire. Mais les petits, mais les filles, où donc les diriger, où donc les abriter, alors qu'une œuvre hésite tout naturellement à s'en charger sans savoir si leur état physique et moral répond au placement dont elle dispose pour eux ?

En pleine guerre, *La Tutélaire* a cherché à créer cet organisme indispensable. La vitalité et l'utilité de l'Œuvre de la rue Blomet, se sont affirmées de jour en jour. A la fin de l'année 1923, c'est au chiffre de 4.543 que s'élevait le nombre des pupilles recueillis par *La Tutélaire* (3.741 filles et 802 garçons).

Les immeubles dont elle dispose s'étant montrés insuffisants, *La Tutélaire* a fait l'acquisition d'une belle propriété à Issy-les-Moulineaux. C'est là qu'elle construit les divers pavillons qui composeront la nouvelle maison d'accueil. Outre le pavillon réservé aux Services administratifs, six autres sont prévus :

1° Un pavillon d'attente, dit *Pavillon Pasteur*, dans lequel les enfants pourront être admis de jour et de nuit, dans quelque état lamentable qu'ils se présentent et où, dès leur arrivée, ils seront nettoyés, habillés de vêtements propres, couchés isolément en attendant la visite du docteur et hospitalisés jusqu'au jour où ils pourront être admis dans un autre pavillon, sans crainte de contaminer les autres enfants ;

2° Un pavillon pour recevoir les nouveaux-nés et les jeunes mères âgées de moins de 18 ans allaitant leur nourrisson, et pour garder quelques enfants de moins de 6 ans ;

3° Un pavillon (*Pavillon Katherine Baker*), pour fillettes de 6 à 13 ans ;

4° Un pavillon pour jeunes filles de 13 à 18 ans, plus spécialement aménagé pour les Pupilles de la Nation ;

5° Un pavillon comportant buanderie, cuisine, cinq réfectoires distincts, lingerie et vestiaire ;

6° Un pavillon contenant une chapelle, une salle de conférences, etc. . .

Ce plan a été soumis à l'approbation des personnalités les plus compétentes, notamment les membres du Conseil d'Hygiène.

Pour réaliser ce projet, *La Tutélaire* a reçu d'importantes subventions de l'État, de la ville de Paris, du département de la Seine, de l'Office national des Pupilles de la Nation et de nombreuses souscriptions privées, grâce auxquelles elle a remis en état la maison d'habitation occupée par le Personnel administratif ; elle a construit également le pavillon Pasteur et l'a fait provisoirement occuper par les enfants de moins de trois ans, sous la direction d'une infirmière ; elle a achevé le pavillon dit « *Katherine Baker Memorial* » ; elle a édifié et équipé son plus grand pavillon, celui des Pupilles de la Nation, qui abrite actuellement une quarantaine de jeunes filles ; elle a entrepris la construction du pavillon des Services généraux.

Mais il lui faut encore trouver de nouveaux concours et réunir une somme de 5 à 600.000 francs pour achever son œuvre.

Le versement d'une somme de 10.000 francs permet la création d'un lit portant le nom du fondateur. Une souscription de 10 francs, paie l'entretien d'un enfant pendant deux ou trois jours.

La Tutélaire fait un pressant appel à toutes les personnes qui voudront l'aider à achever l'édifice.

Prière d'envoyer les souscriptions à « *La Tutélaire* » 70, route de Clamart, Issy-les-Moulineaux (Seine).

Conseil d'administration.

Président : M. **Henri Rollet**, juge à la Seine, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Vice-présidentes : Mmes **Bérard des Glajeux** et **Edmond Leroy**.

Secrétaire : Mme **Campinchi**, avocat à la Cour.

Trésorier : M. **P.-E. Decharme**, ancien préfet.

MM. le professeur **Bar** de l'Académie de médecine ; le D^r **Georges Paul-Boncour**, professeur à l'École d'Anthropologie ; Mme **Bonne** ; M. **Arthur Fontaine**, inspecteur général des Mines ; Mme **Achille Fould** ; Mme **Gadmer**, avocat à la Cour ; M. **G. Gambin**, délégué près le Tribunal pour enfants ; M. et Mme **E. Julhiet** ; MM. le **Comte de Lapparent** ; **Albert Malle** ; **Adrien Marc**, notaire honoraire ; **J. Moreau** ; Mmes **Pinchard-Deny**, **Henri Rollet** et **Saint-Vel**.